

## Module 1 - AVS : notre cadre d'intervention

### Droit fondamental à l'éducation et à l'inclusion des enfants en situation de handicap

Formation financée par le FIAF à 100%

#### LIEU ET DUREE

---

**Lieu :**

Session 1 - Lifou : 05 juin 2023

Session 2 - Maré : 06 juin 2023

Session 3 - Ouvéa : 08 juin 2023

Session 4 - Païta : 07 avril 2023

Session 5 - Pouembout : 03 avril 2023

Session 6 - Koumac : 05 avril 2023

Session 7 - Poindimié : 04 avril 2023

**Durée (heures et jours) :** 7 heures sur 1 journée

**Horaires (par jour) :** 8h-12h / 13h 16h

#### PUBLIC

---

Salarié(e)s du privé en poste qui exercent dans le secteur scolaire en tant qu'Accompagnateur(trice) de Vie Scolaire sur l'ensemble du territoire.

#### PRE-REQUIS

---

Avoir un niveau scolaire en mathématiques et Français correspondant à un niveau 3<sup>ème</sup>.

Etre inscrit au module 7 : « Suivi des pratiques et retour d'expériences »

#### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

---

Permettre au professionnel AVS de comprendre le contexte réglementaire et administratif dans lequel son métier et ses missions s'inscrivent afin de mieux en appréhender le sens et savoir se situer par rapport à ce cadre.

#### CONTENU

---

Thématiques	Objectifs pédagogiques	Contenus
L'accès et le droit à l'éducation : « Le cadre réglementaire en métropole et en NC »	<p>Connaitre l'historique de la mise en place de la loi et acquérir la connaissance du cadre en métropole sur lequel s'appuyer, qui s'applique en Nouvelle Calédonie</p> <p>Connaitre la réglementation spécifique applicable aux élèves en situation de handicap en accueil collectif en NC</p>	<p>Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 : La scolarisation en milieu ordinaire dans une école ou un établissement de l'Éducation nationale</p> <p>Le Décret 2005-1752 du 30/12/2005 relatif au « parcours de formation des élèves en situation de handicap »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'éducation en milieu ordinaire sur le territoire</li> <li>- l'éducation spécialisée sur le territoire</li> </ul> <p>L'enseignement spécialisé existant sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CLIS, ULISS, IME, IMPRO, CAR, Les lucioles...</li> </ul>
Les différents professionnels intervenant dans le cadre de l'accompagnement scolaire	<p>Favoriser la connaissance mutuelle des missions des différents membres de l'équipe et de leurs compétences respectives</p> <p>Savoir situer la place de l'ADV au sein de l'équipe encadrant l'élève afin de garantir la continuité dans l'accompagnement</p>	Présentation/connaissance des différents professionnels et du rôle de chacun : directeur/trice d'établissement, enseignants, médecin scolaire, parents et professionnels impliqués dans le suivi de l'enfant, orthophoniste, ergothérapeute, psychomotricien, psychologue ...
La notion d'inclusion scolaire	Connaitre le fonctionnement et les objectifs de l'inclusion scolaire pour mieux adapter ses pratiques professionnelles	<p>Différence entre intégration scolaire et le concept d'inclusion scolaire</p> <p>Les principes de l'inclusion scolaire</p> <p>La démarche inclusive</p> <p>Activités inclusives</p>
Le PPS « Projet Personnalisé de Scolarisation »	Connaitre le rôle et les limites de compétences de l'ADV dans sa participation au PPS	<p>Participation de l'ADV à la mise en place du PPS: réunions d'élaborations et de suivi du PPS / Modalités d'adaptation pédagogiques et ajustements quotidiens en réponse aux besoins de l'élève / Rédaction et conservation de la traçabilité des progrès de l'élève/ Identification des difficultés / Rendre compte des ajustements mis en place dans l'amélioration de son accompagnement de l'élève</p> <p>Participation avec l'enseignant et/ou la direction aux rencontres avec les parents</p>

**Formatrice :** Mme Virginie THIERRY, formatrice agréée

### Méthodes et outils pédagogiques :

- Echanges et partage des connaissances
- Retours d'expériences et de bonnes pratiques
- Apports théoriques
- Support vidéo
- Exercices pratiques :
  - o Loto des images
  - o Atelier autour d'un PPS: création d'outil
- Travaux en sous-groupe
- PPS à réaliser et à tester en situation professionnelle suite au module (travail inter-session).  
Retour d'expérience et échanges pour amélioration lors du module 6.

### Livrables :

Attestation de formation, bilan, support de formation et livret stagiaire, PPS créé par le groupe.

### Evaluations :

- Evaluation préalable en entrée en formation
- Evaluation des acquis en fin de formation (type QCM)
- Questionnaire de satisfaction à chaud (du FIAF)
- Evaluations à froid (9 mois après la fin du parcours suivi par le bénéficiaire)